

Comment traiter une entorse

Autor(en): **Lebon, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **40 (1932)**

Heft 5

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973806>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le délégué français a demandé l'interdiction de lancement par aéronefs ou par l'artillerie terrestre ou navale, de bombes incendiaires ou contenant des gaz toxiques ou encore des éléments microbiens.

La délégation anglaise a insisté sur la nécessité de la suppression de la guerre des gaz.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a préconisé l'interdiction des gaz mortels et des procédés de guerre bactériologique.

L'Italie demande l'abolition des moyens agressifs de guerre chimique et bactériologique, et une protection absolue des populations civiles.

Le Japon se rallie à l'interdiction des bombardements aériens et de l'emploi de gaz toxiques.

Les Belges appuient la proposition française et demandent la proscription des avions de bombardement et de la guerre chimique.

La délégation russe propose la destruction de tous les appareils et dispositifs destinés à la guerre chimique, et la

prohibition totale de tous gaz toxiques. Les représentants de la Hollande, de la Yougoslavie, de la Pologne, de l'Autriche, de la Suisse, du Portugal, de la Norvège et de tant d'autres Etats, ont fait des propositions analogues à celles qui précèdent.

Résumant les discours, le président de la Conférence, M. Henderson, a pu dire: «La guerre chimique et bactériologique a été condamnée universellement et des propositions ont été présentées aux termes desquelles on devrait prohiber non seulement leur emploi en temps de guerre, mais aussi leur préparation en temps de paix...»

En présence de cette réprobation générale, on est en droit d'attendre — en tout cas d'espérer — que la Conférence de Genève parviendra à faire interdire totalement et définitivement l'emploi des gaz toxiques dans les guerres futures, et qu'une protection efficace des populations civiles pourra être réalisée par le seul fait de la prohibition de la guerre chimique.

Dr Ml.

Comment traiter une entorse.

C'est le premier degré de la luxation. Elle est produite par un choc ayant porté sur les extrémités osseuses ou sur un segment parfois éloigné de l'articulation entorsée. Celle-ci apparaît gonflée et douloureuse. Il peut n'y avoir eu que simple distension ligamentaire; c'est le cas de l'entorse légère, guérie en une dizaine de jours, ou bien il y a eu une déchirure ligamenteuse et des ecchymoses: c'est le cas de l'entorse de moyenne intensité, d'une évolution de deux à trois semaines. Enfin, des arrachements osseux, tendineux, ligamenteux

avec ecchymoses considérables, sont observées; ces cas d'entorse grave exigent en moyenne deux mois de traitement.

La douleur est vive au niveau de l'interligne articulaire et des insertions ligamentaires; le gonflement est dû à l'épanchement de sérosité ou de sang qui se fait à l'intérieur et autour de l'articulation.

Le traitement consistera dans le repos et l'immobilisation. Ce n'est qu'au bout de quelques jours qu'on pliera doucement le membre. On aura alors recours, mais alors seulement, aux massages, aux bains chauds ou glacés, à la compression

ouatée élastique, à l'aide d'une bande de crêpe ou de caoutchouc. Ces soins ont pour but d'écraser les caillots, de favoriser la résorption des exsudats et d'empêcher l'atrophie musculaire.

S'il s'agit d'une forme légère, le repos, la compression ouatée, le bain chaud quotidien d'une demi-heure, pendant deux jours, puis le massage ensuite sont indiqués.

S'il s'agit d'une forme moyenne entraînant l'impotence absolue, on recourra aux bains chauds, bi- ou tri-quotidiens et à la compression ouatée ou caoutchoutée. Dès le troisième ou le quatrième jour, on bougera doucement le membre. On procédera à un massage bi-quotidien de 5 à 10 minutes. Il se fera de bas en haut, d'abord très superficiel, puis pro-

gressivement profond, sans être toutefois douloureux; il portera sur la région articulaire tuméfiée, les tendons et les muscles voisins.

Dans l'entorse grave avec œdème ecchymotique étendu, il faut élever le membre, le comprimer à l'aide d'ouate. On peut être amené à ponctionner l'épanchement quand il est volumineux et n'ayant pas de tendance à se résorber. La ponction sera suivie de compression avec massage après quelques jours.

Dans tous les cas, l'entorse doit être toujours traitée jusqu'à la guérison complète, parce qu'elle peut avoir des suites fâcheuses, et même dégénérer en arthrite tuberculeuse, surtout chez les sujets jeunes et chez les enfants.

Dr Maurice Lebon.

Schweizerischer Samariterbund.

Freiwillige Beiträge für die Hilfskasse.

VII.

Wir verdanken hier folgende Beiträge, die bis zum 20. April eingegangen sind:

Samariterverein Bern	Fr. 280.—
» Aarau	» 250.—
Société des Samaritains Bienne	» 200.—
Samariterinnenverein Bern	» 100.—
Samariterverein Münsingen	» 100.—
» Bolligen bei Bern	» 100.—
» Gerlafingen	» 100.—
Section des Samaritains Tavannes	» 100.—
Zweigverein vom Roten Kreuz Fricktal	» 100.—
Samariterverein Wattwil (St. Gallen)	» 75.—
» Brugg (Aargau)	» 60.—
» Bern-Marzili-Dalmazi	» 50.—
» Biberist	» 50.—
» Liestal	» 50.—
» Zürich-Wipkingen	» 50.—
» Hasle-Rüegsau	» 50.—
» Zürich-Aussersihl	» 50.—
» Davos	» 50.—
» Laupen	» 50.—

Alliance suisse des Samaritains.

Contributions volontaires en faveur de la Caisse de secours.

VII.

Les contributions suivantes nous sont parvenues jusqu'au 20 avril, dont nous remercions sincèrement les donateurs: